Mercredi 19 juin 2024 107e année - N°22

Baulmes - Vuitebœuf Rances - Champvent Essert-s.-Champvent Valeyres-s.-Rances Villars-s.-Champvent Vugelles-La Mothe Sergey - L'Abergement Mathod - Suscévaz Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN **HANS Ottl(IET?**

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66 Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au vendredi:

9h00 - 11h30 et 14h30 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Mathod, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 23 juin 2024

10 h00 **Ballaigues** Culte. A. Ledoux.

10 h00 **Montagny** Culte «Ensemble». J. Wenger.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES

ler et 3e dimanche du mois - Messe à 8h30 à Baulmes



BAULMES

www.baulmes.ch

Conseil communal - Convocation Cette convocation annule et remplace celle parue dans le BAO du 12.06.2024

Vous êtes convoqués en séance du Conseil pour le: vendredi 21 juin 2024 à 19 h 00 au Chalet de Grange Neuve

avec l'ordre du jour suivant :

- I. Appel d'entrée.
- Acceptation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024.
- Assermentation des nouveaux membres du Conseil communal.
- 4. Communications du bureau.
- Communications de la Municipalité.
- 6. Liste des prochains préavis.
- Rapport de la commission de gestion relatif au contrôle administratif 2023 et vote.
- Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 21/2024 relatif aux comptes 2023 et vote.
- Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 20/2024 relatif à la transformation du bâtiment de la voirie et du local du
- 10. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 20/2024 relatif à la transformation du bâtiment de la voirie et du local du feu et vote.
- II. Divers et propositions individuelles.
- 12. Renouvellement du bureau du Conseil pour 2024-2025:
 - a. Élection d'un/e président/e
 - b. Élection d'un/e le l'er/ère vice-président/e
 - c. Élection d'un/e 2e vice-président/e
 - d. Élection d'un/e secrétaire suppléant/e e. Élection de deux scrutateurs/trices

- f. Élection de deux scrutateurs-suppléants ou scrutatrices-suppléantes.
- 13. Élection d'un membre à l'ORPC.
- 14. Élection de la commission de gestion pour l'année 2024-2025 (7 membres et 2 suppléants/es).
- 15. Appel de sortie et encaissement des amendes.
- 16. Repas au Chalet de Grange Neuve.

Le bureau du Conseil

Fermeture du chemin de la Tourbière

Nous vous informons que suite à des travaux effectués par l'entreprise Travys SA, le chemin menant à la Tourbière présente un risque de chute de pierres.

Ce secteur est donc fermé chaque jour de I h 00 à 4 h 00 jusqu'à novembre 2024.

Nous vous remercions donc de respecter la signalisation actuellement mise en place.

La Municipalité

Réfection de la rue du Clos Fermeture rue de la Tuilière

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la rue de la Tuilière depuis la rue du Clos restera fermé jusqu'au 27 juillet 2024 afin de continuer d'y aménager le carrefour surélevé et les trottoirs. Par conséquent, le trafic est dévié durant cette période par la rue des Rapilles.

Nous vous prions de bien vouloir vous conformer à la signalisation mise en place et aux instructions données par les ouvriers présents sur le chantier.

Pour toute question ou éclaircissement, nous vous demandons de bien vouloir contacter: Direction des travaux (Jaquier Pointet SA/ Guillaume Favre): 024 424 60 77.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension.

La Municipalité

Société de tir sportif Misterdam **Baulmes**

Dates des tirs 300 mètres 2024

IUIN

Mercredi 19.06 18h00 - 20h30

Entraînement

Mercredi 26.06 18h00 - 20h30

Entraînement

JUILLET

Mercredi 03.07 18 h 00 - 20 h 30

Entraînement + tir des Aiguilles avancé

Vendredi 05.07 | 15 h 00 - 20 h 30 Tir des Aiguilles

Samedi 06.07 08 h 00 - 17 h 30 Tir des Aiguilles

Mercredi 10.07 17h00 - 20h30

Tir des Aiguilles Vendredi 12.07 15 h 00 - 20 h 30 Tir des Aiguilles

Samedi 13.07 08 h 00 - 12 h 00

Tir des Aiguilles Mercredi 17.07 18h 00 - 20 h 30 Entraînement

Mercredi 24.07 18 h 00 - 20 h 30

Entraînement

AOÛT

Mercredi 14.08 18 h 00 - 20 h 30

Entraînement

Mercredi 21.08 18 h 00 - 20 h 30 Tir militaire

Mercredi 28.08 18 h 00 - 20 h 30 Entraînement

SEPTEMBRE

Mercredi 04.09 17h30 - 20h00

Entraînement

Mercredi II.09 17h30 - 20h00 Entraînement

Samedi 21.09 13 h 30 - 17 h 30 **Entraînement**

Samedi 28.09 13 h 30 - 17 h 30 Entraînement

OCTOBRE Samedi 05.10 13 h 30 - 17 h 30

Tir de clôture interne

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch

Avis de tirs

Nous avisons la population que des tirs auront lieu au stand de Vuitebœuf pour notre traditionnelle Abbaye:

- Le vendredi 21 juin 2024 de 14h00 à 18h00.
- Le samedi 22 juin 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.

Afin d'éviter tout accident, nous prions la population de respecter la signalisation en place.

Le comité de l'Abbaye des Mousquetaires



RANCES

Conseil général - Convocation

Mardi 25 juin 2024, 20 h 00 à la grande salle de Rances

Ordre du jour:

- Appel.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.
- Admission et assermentation de nouveaux membres.
- Préavis municipal N° 01/2024 Comptes communaux 2023 + rapport de la commission de
- gestion.
 5. Préavis municipal N° 01/2024 du SIAERV Bilan et comptes de fonctionnement pour l'année 2023.
- Renouvellement du bureau du Conseil et nomination de la commission de gestion.
- Communications de la Municipalité.
- 8. Divers et propositions individuelles.

Les personnes souhaitant faire partie des membres du Conseil général sont priées de s'annoncer préalablement à l'assemblée auprès du Président, Monsieur Nicolas Favaro afin qu'elles puissent être assermentées.

Le hureau du Conseil



CHAMPVENT

www.champvent.ch

Avis d'enquête publique N° 2024-2092

Commune: Champvent

Propriétaire: Agassis Jean-Jacques, Les Plantaz 5,

1443 Champvent

Requérant / auteur des plans: Alvazzi Groupe SA, rue des Uttins 27, 1400 Yverdon-les-Bains

Coordonnées: 2534813 / 1182740

Parcelle Nº: 1116 **ECA Nº:** 1063 **CAMAC Nº: 232017**

Nature des travaux-description de l'ouvrage: Remplacement de la chaudière à gaz par 2 pompes à chaleur air/eau en cascade.



Q 021887 75 75 WWW.HOURIET-SANITAIRE.CH SUCCESSION ETIENNE GAILLARD - LIGNEROLLE

REMERCIEMENTS

Dans l'impossibilité de répondre personnellement, nous tenons à tous vous remercier sincèrement par ce message.

Votre présence et vos témoignages, à la suite du décès d'

Eric BERGER

nous ont profondément touchés.

La famille Berger





Rte d'Yverdon 3 | Natel 079 209 30 78 1445 Vuiteboeuf | Mail: josse.bader@jbmetal.ch

Spécialiste en métaux non ferreux.

Rachat de tout métaux non ferreux (cuivre, laiton, alu, inox, plomb, zinc).

Prix sur demande.

Nouveau: Broyeur à câble pour séparation des plastiques.

LES AUTORITÉS COMMUNALES DE VALEYRES-SOUS-RANCES

ont le regret de faire part du décès de

Monsieur Marc-Antoine MOREL

Municipal pendant 4 ans (1990-1993) et syndic pendant 8 ans (1994-2001) Papa de Romain Morel, vice-syndic

Nous présentons à toute sa famille nos plus sincères condoléances

GROUPE THÉÂTRAL DE BAULMES

a le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Marc-Antoine MOREL

dont nous garderons le meilleur souvenir

Notre «Macgyver» des décors qui a participé comme bénévole au spectacle «Claquettiste», époux de notre costumière

À Martine son épouse, ses enfants, ses petits-enfants et sa famille, le GTB adresse ses sincères condoléances



Adresse de l'ouvrage: Rue du Centre 7, Essert-sous-Champvent

Dérogation requise: --

Le dossier peut être consulté à la salle du Conseil de la Commune de Champvent, Grand-Rue 8, du 22.06.2024 au 21.07.2024.

Délai d'opposition: 21.07.2024

La Municipalité

Autorisation

La Municipalité a autorisé les travaux mentionnés ci-dessous:

Situation: Ruelle de la Tour 8, 1443 Champvent **Propriétaire:** Troyon Carine, ruelle de la Tour 8, 1443 Champvent

Nature de l'ouvrage: Installation d'une PAC. Affectation bâtiment ECA N° 102

La Municipalité



VALEYRES sous RANCES

Conseil général - Convocation

Le Conseil général de Valeyres-sous-Rances est convoqué le:

jeudi 20 juin 2024 à 20 h 00 grande salle, salle des sociétés, le étage

Ordre du jour:

- I. Appel.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du procès-verbal du 28 mai 2024 (reçu avec la convocation).
- 4. Assermentations.
- Préavis 24-24: Bilan et comptes de fonctionnement 2023, annexes des comptes 2023 et le rapport de gestion.
- 6. Préavis 25-24: Arrêté d'imposition pour l'année 2025.
- Préavis 26-24: Demande de crédit complémentaire au budget 2024 pour la réalisation des investigations préalables et l'établissement du projet d'assainissement de la butte de tir.
- 8. Préavis N° 01/2024: Bilan et comptes de fonctionnement pour l'année 2023 du Service intercommunal d'adduction d'eau Rances-Valeyressous-Rances (SIAERV).
- 9. Communications des délégués aux associations intercommunales, de la commission de gestion.
- 10. Élection du bureau du Conseil:
 - Président;
 - Vice-président;
 - Scrutateurs;
 - Scrtutateurs suppléants.
 - De la commission de gestion: 3 membres
 + I suppléant.
 - De la commission des finances: 3 membres + 1 suppléant.
- Élection d'un délégué, en remplacement de Monsieur Massonnet, au Conseil intercommunal de l'AIVM.
- 12. Communications du président du Conseil
- 13. Communications de la Municipalité.
- 14. Divers et propositions individuelles.

Date à retenir: Fête du ler Août à Valeyressous-Rances.

Toutes les pièces relatives aux différents objets présentés lors du Conseil général peuvent être consultées auprés du greffe municipal, aux heures d'ouverture du bureau, le lundi de 16 h 30 à 18 h 30 ou le jeudi de 7 h 30 à 9 h 30 ou sur le site internet: www. valeyres-sous-rances.ch

Vous pouvez prndre connaissance des différents préavis municipaux, annexes et autres pièces, sur le site internet, onglet «Autorité, vie politique»; Préavis municipaux.

Les personnes qui désirent se faire assermenter sont priées de s'adresser au préalable auprès du président Fabien Guidoux au 079 461 65 66 ou f.guidoux@bluewin.ch.

Le bureau du Conseil

Greffe municipal Contrôle des habitants Bureau des étrangers

Les bureaux seront **fermés**:

du lundi 15 juillet 2024 au vendredi 26 juillet 2024

ainsi que le:

mercredi 14 et le jeudi 15 août 2024

Bourse communale

Le bureau sera **fermé**:

du 1er juillet 2024 au vendredi 5 juillet 2024 ainsi que:

du lundi 29 juillet 2024 au vendredi 9 août 2024





VALEYRES SOUS RANCES

Les personnes qui auraient des documents à établir (attestations de domicile par exemple) voudront bien prendre leurs dispositions.

Durant cette période, les documents d'identité peuvent être établis directement auprès du Centre de biométrie, Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe), 1014 Lausanne, tél. 0800 01 1291, www.biometrie. vd.ch.

Merci pour votre compréhension.

L. Sanchez / D. Lüthi



VUGELLES LA MOTHE

Dispense d'enquête

En date du 14 juin 2024, la Municipalité, sous réserve du droit des tiers et des dispositions légales et réglementaires en la matière, a dispensé des formalités d'enquête publique les travaux de construction suivants:

Adresse: Route de l'Arnon 5B

Parcelle N°: 70

Nature des travaux: Pose d'un abri de jardin et couvert pour une voiture.

Cet avis est affiché au pilier public du 19 juin au 19 juillet 2024.

Le dossier peut être consulté dans un délai de 30 jours au greffe municipal, pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur demande, dès le 19 juin 2024.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser par écrit à la Municipalité dans le délai mentionné ci-dessus.

La Municipalité



SERGEY

Greffe municipal Contrôle des habitants Bureau des étrangers

Le bureau communal sera **fermé** le: **lundi 24 juin 2024**

Durant cette période, les documents d'identité peuvent être établis directement auprès du Centre de biométrie, Voie du Chariot 3, 1014 Lausanne, www.biometrie.ch

Les personnes qui auraient des documents à établie ou des permis à retirer voudront bien prendre leurs dispositions.

Merci pour votre compréhension.

La Municipalité



Conseil général - Convocation

Les membres du Conseil général de la Commune de L'Abergement sont convoqués en assemblée générale le

lundi 24 juin 2024 à 20 h 00 à la salle sous l'église

- Appel. Assermentation de nouveau(x) membres(s).
- Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023.

- Adoption de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- I. Gestion et comptes 2023: préavis municipal N° 01/2024, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.
- 2. Arrêté d'imposition 2025: préavis municipal N° 02/2024, rapport de la commission de gestion, discussion et décision.
- 3. Rapports des délégués aux différentes associations.
- 4. Renouvellement du bureau.
- 5. Communications de la Municipalité.
- 6. Divers et propositions individuelles.

La présidente: Irène Wartenweiler

Les pièces comptables sont disponibles pour consultation sur rendez-vous avec M^{me} Mabille, boursière.





Sentier didactique - démonstrations
Métiers de la forêt et du bois
Restauration - tonnelle
entrée gratuite



Journées de La forêt



22-23 juin 2024 - Sughj



JOURNEE_DE_LA_FORET_24



vOé electroval

électricité | industrie | électroménager

T. 024 442 84 50 E. info@voeelectroval.ch voeelectroval.ch



ORGES

Perturbation de la circulation

en raison de travaux de réfection de chaussée pour la «Traversée du Village» à Orges

du ler juillet au 31 octobre 2024.

Une déviation sera mise en place par un dispositif de panneaux de signalisation, nous vous remercions de bien vouloir le respecter.

Nous nous excusons pour les désagréments occasionnés et vous remercions par avance de votre compréhension.

La Municipalité

Autorisation

Dans sa séance du 11 juin 2024, la Municipalité a autorisé les travaux suivants:

Situation: Ruelle du Coin 6, 1430 Orges

Parcelle Nº: 25

Propriétaires: Marie-Claire et Jean-Jacques Kaech Nature de l'ouvrage: Installation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur le pan de la toiture, surface 54.7 m².

La Municipalité

Autorisation

Dans sa séance du 4 juin 2024, la Municipalité a accepté la demande de prolongation du permis de construire N° 270 pour une année à M^{me} Marylse Jeanneret, M^{me} Anna Tschannen, M. Philippe Tschannen.

La Municipalité

*Solcr*eation

OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES Les sols... notre passion

Parquets bois véritable Stratifié - Ponçage Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

Depuis 30 ans www.solcreations.ch à votre service 021 887 74 30 024 426 07 26

Barbecues et cheminées de jardin

L'augmentation des températures extérieures va de pair avec celle de notre envie de bonnes grillades. Mais quelques règles sont à respecter pour ne pas mettre les convives en danger. Il est notamment extrêmement dangereux d'utiliser des allume-feu liquides. Grâce à nos conseils, vous pourrez profiter de votre barbecue en toute sécurité.

Évitez les accidents!

Les accidents survenant lors de grillades sont souvent causés par un comportement négligent. Si vous versez par exemple de l'essence ou de l'alcool à brûler sur les flammes d'un gril à charbon de bois pour aider le feu à démarrer, vous risquez fortement de provoquer une explosion. Les personnes et les animaux se trouvant à proximité peuvent être gravement blessés. Les grils au gaz ou électriques ne sont pas moins dangereux, par exemple si les tuyaux de gaz ou les câbles électriques sont défectueux. Respectez ces règles de base:

- Installez le gril de manière stable sur une surface plane à l'extérieur.
- Éloigner les matières combustibles à plus d'un mètre du gril
- Surveillez les enfants et les animaux se trouvant à proximité du feu.
- Ayez toujours à disposition un arrosoir rempli d'eau ou un extincteur pour les cas d'urgence.

Conseils pour l'utilisation du gril à gaz

- Commencez toujours par ouvrir le couvercle du gril avant d'actionner le dispositif d'allumage.
- Si le brûleur ne s'allume pas immédiatement, refermez le robinet de la bouteille de gaz. Attendez ensuite quelques mi-



CONFÉRENCES SANTÉ

Nutrition : les bases pour une alimentation saine

Sainte-Croix (Restaurant EMS) 17 juin 2024 19h00

Baulmes (Hôtel de Ville) 20 juin 2024 16h00

Entrée libre / Apéritif offert







nutes avant de refaire un essai. Si le brûleur ne s'allume toujours pas, procédez selon les instructions du mode d'emploi ou faites contrôler votre gril dans un magasin spécialisé.

- Sentez-vous une odeur de gaz, entendez-vous un sifflement, ou le gril a-t-il pris feu ? Coupez le gaz le plus rapidement possible. Pour pouvoir le faire sans danger, il faut avoir au préalable positionné la bouteille de gaz hors du gril. En effet, en cas de fuite, il suffit d'une étincelle pour provoquer une explosion.
- À intervalles réguliers et chaque fois qu'il y a un problème, vérifiez que tous les tuyaux, raccords et joints sont bien installés et en bon état. Le cas échéant, débranchez puis reconnectez les éléments, et remplacez immédiatement toute pièce défectueuse. Pour savoir si les tuvaux sont encore étanches, enduisez-les d'eau savonneuse ou utilisez un spray de détection de fuites. Si des bulles se forment, elles vous indiquent les zones qui ne sont plus étanches. Remplacez immédiatement les tuyaux friables ou qui fuient, de même que toute pièce défectueuse. En cas de doute, adressez-vous à un spécialiste.
- Respectez impérativement les délais de remplacement indiqués par le fabricant. Remplacez le tuyau de gaz et le régulateur de pression au moins tous les cinq ans. En général, l'année de fabrication est imprimée sur le tuyau.
- Pour raccorder une bouteille de gaz à un gril, il vous faut un tuyau et un régulateur de pression (détendeur). Le régulateur sert à laisser passer toujours la même quantité de gaz et permet de maintenir la flamme constante. Si la flamme est irrégulière ou difficile à régler, cela vous indique que votre régulateur ne fonctionne probablement plus correctement. Vous devez alors le remplacer.
- Nettoyez régulièrement votre gril. Après la grillade, videz toujours le collecteur de graisse et éliminez tous les dépôts graisseux. Les dépôts de graisse accumulés se réchauffent pendant la grillade. Ils pourraient surchauffer et prendre feu. N'éteignez jamais un feu de graisses avec de l'eau ! En effet, cela pourrait provoquer une explosion de graisse non contrôlée, avec le risque de bouter le feu à d'autres objets ainsi que de causer de graves blessures. Il faut donc utiliser un extincteur approprié pour éteindre ce type de feux.
- Veillez rigoureusement à ce que personne ne fume près du gril.
- Protégez les bouteilles de gaz contre tout endommagement. Il ne faut jamais lancer ou faire tomber une bouteille de gaz.
- Respectez les consignes de sécurité fi-



Réparation

Patrik Jaccard - Ruelle de la Tuilière 6 - 1321 ARNEX-SUR-ORBE

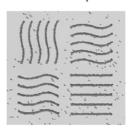
Stores toiles - Pergolas - Stores à lamelles - Volets roulants Volets aluminium - Moustiquaires Moustiguaires rideau chaînettes - Stores intérieurs - Stores Vélux Fenêtres PVC - Entretien - Réparation - Motorisation

Avec Général Stores, les insectes restent dehors

DEVIS GRATUIT - TRAVAIL SOIGNÉ

Natel 079 306 99 93 - E-mail: generalstores@bluewin.ch

DRPS ACCORD



· Massages...

- relaxant
- ayurvédique
- neuro-musculaire
- aux pierres chaudes
- Coaching
- Thérapie Polarity
- Questions sociales
- renseignements, conseils, etc.

Audrey Roncière

Masseuse, animatrice en atelier créatif et infirmière sage-femme

Sur rendez-vous au

079 394 87 00

- Détente
- Bien-être
- Harmonisation
- Regain d'énergie

Philippe Roncière Masseur, coach,

thérapeute Polarity et travailleur social

Sur rendez-vous au 079 653 53 52

- Problèmes de dos
- · Douleurs musculaires
- Envie de se réorienter
- · Besoin de faire le point

Institut Corps Accord • Auberge du Cerf • Rue du Collège 2 • 1357 Lignerolle

gurant sur la bouteille de gaz.

- Ne stockez jamais des bouteilles de gaz à l'intérieur d'un bâtiment, dans un endroit mal ventilé ou dans un emplacement formant une cuvette. En effet, les gaz combustibles sont plus lourds que l'air et s'accumulent donc au sol ou dans les cuvettes. Il suffit d'une étincelle pour provoquer une explosion. Voici comment stocker correctement des bouteilles de gaz.

Attention avec les régulateurs de pression

En Suisse, les régulateurs de pression

sont pour la plupart différents de ceux utilisés à l'étranger. N'utilisez jamais de bouteilles de gaz de l'Union européenne avec des régulateurs de pression suisses, et inversement, jamais de bouteilles de gaz suisses avec des régulateurs de pression en provenance de l'Union européenne. Étant donné que les deux systèmes ne sont pas compatibles, vous risquez une fuite de gaz et une explosion.

Source: bfb-cipi.ch